



L'accès à votre déchetterie évolue !



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch modernise l'ensemble des déchetteries de son territoire.



Parmi les évolutions, **un accès plus sécurisé pour les usagers et les professionnels** est mis en place.

Il vise à optimiser la gestion des déchetteries et assurer un service de qualité.

Quelles évolutions de service ?

Une barrière levante à l'entrée de chaque déchetterie

L'accès aux déchetteries sur présentation d'une carte à partir du 1^{er} janvier 2026

Un décompte à chaque passage pour les particuliers

Une facturation automatique, le cas échéant



Pour les dépôts supérieurs à 2 m³, merci de contacter la déchetterie en amont.



Vous êtes un particulier

Ce qu'il faut savoir

- **Vous devez vous munir de votre carte d'accès** pour accéder aux déchetteries du territoire.
- **Vous disposez de 20 passages gratuits par an.** Au-delà, **vous devrez vous acquitter d'une contribution** à chaque passage. En cas d'événement exceptionnel nécessitant un accès supplémentaire (déménagement, ...), merci de prendre contact avec le service environnement de la CCSB.
- **Un agent d'accueil de la déchetterie vous accompagne dans votre démarche de tri.**

Comment obtenir sa carte d'accès ?

Rendez-vous dans la rubrique «Obtenir une carte d'accès» de ce dépliant.

**L'accès aux 7 déchetteries
est réservé aux habitants
de la Communauté
de Communes
du Sisteronais-Buëch.**



Vous êtes un(e) professionnel(le)

De nouvelles règles s'appliquent

- Lors de votre entrée dans une déchetterie, un agent se charge de contrôler vos apports de déchets et vous guide vers les filières correspondantes. Il en évalue le volume (en m³), puis enregistre les données pour générer un bordereau de dépôt.
- Certains déchets concernés par les filières REP (responsabilité élargie du producteur) ne vous seront pas facturés. Pour en savoir + : www.sisteronais-buech.fr / rubrique Déchetterie

Comment se passe la facturation ?

Rendez-vous dans la rubrique « Les étapes de la facturation » de ce dépliant.



L'accès des véhicules de + 3,5 tonnes est possible uniquement à la déchetterie de Ribiers.

Obtenir une carte d'accès

1 par foyer ou par professionnel

- Vous devez obligatoirement créer un compte sur le portail accessible via le site internet de la CCSB : <https://www.sisteronais-buech.fr/gerer-les-dechets/les-dechetteries/controle-dacces-en-dechetterie>
- Vous pourrez récupérer votre carte au Pôle environnement ou lors de permanences en déchetterie.
- Cette carte est nominative et vous permet d'accéder aux 7 déchetteries du territoire.

À noter

Seuls les habitants de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch peuvent obtenir une carte.

Les étapes de la facturation

Pour les particuliers

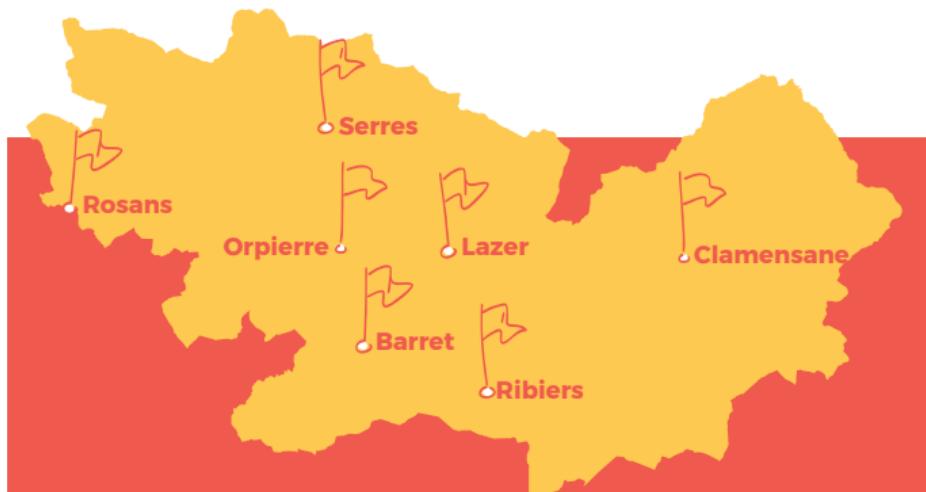
Au-delà de 20 passages par an, chaque accès supplémentaire à la déchetterie vous sera facturé. Le montant sera calculé en fonction du volume et de la nature des déchets déposés.

Pour les professionnels

- À chaque passage, un agent évalue le volume et la nature de vos déchets. Un bordereau de dépôt est ensuite établi et enregistré sur votre espace personnel.
- À la fin du trimestre, vous recevrez une facture correspondant aux dépôts effectués au cours de la période.

Pour connaître le nombre de passages déjà effectués ou le montant de votre facturation, vous pourrez vous rendre sur votre espace personnel.

Les 7 déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch



Pour connaître les adresses et horaires des déchetteries

Pour consulter la liste des déchets non acceptés, les tarifs en vigueur et le règlement.

www.sisteronais-buech.fr



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Un projet soutenu par la Région

Pôle Environnement

26 Hameau des Buissons
05300 GARDE-COLOMBE

04 92 66 25 49

environnement@sisteronais-buech.fr